CENTRE AGRO-ENTREPRISE
Mali Sustainable Economic Growth

ETUDE D'APPUI A L'INSTITUT D'ECONOMIE RURALE (IER)
BAMAKO - MALI
Contract No. 624-C-00-98-00012-00

Remis à :
U.S. AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT

Par :
CHEMONICS INTERNATIONAL INC.
1133 20th Street NW
Washington, DC 20036

Rue 124, Porte 310, Korofina Nord
BP 34, Bamako, Mali

Et :

Jacques MIZRAHI

Septembre 1999

Table des Matières

I	**BUT DE L'ETUDE**	**4**
II	**PORTEE DE L'ETUDE**	**4**
III	**RESUME EXECUTIF DES RESULTATS OBTENUS**	**4**
	Etude des opérations des laboratoires dans la zone de Sotuba	4
	Etude sommaire du système de comptabilité de l'IER aux niveaux central et régional	5
IV	**HISTORIQUE**	**5**
V	**PRESTATIONS DE SERVICE DE L'INSTITUT D'ECONOMIE RURALE**	**6**
VI	**SOURCE DE REVENUS DES BUREAUX REGIONAUX**	**7**
VII	**FACTURATION DES COUTS SUBIS PAR LES LABORATOIRES DE L'IER**	**8**
VIII	**RESULTATS DES VISITES REGIONALES SUR LE TERRAIN**	**10**
IX	**ETUDE DU SYSTEME DE COMPTABILITÉ DE L'IER**	**11**
	Commentaires sur le nouveau Manuel (en projet)	11
	Les faiblesses ci-dessus exigent les actions correctives suivantes proposées	12
	Commentaires sur le Système «Sun»	13
X	**STRATEGIE DE MAXIMALISATION DE L'ENGAGEMENT DIRECT DU SECTEUR PRIVE DE L'AGRO-ENTREPRISE**	**14**
	Aide à fournir aux Laboratoires	14
	Aide à fournir aux femmes entrepreneuses privées	15
	ANNEXES	
Annexe A	Evaluation Générale des Variables Comptables et de la Situation Relative de l'IER	
Annexe 1	Liste des Services Rendus à l'IER	
Annexe 2	Fiche de laboratoire pour la Recherche Expérimentale	
Annexe 3	Factures des Services Rendus par l'IER	
Annexe 4	Tableau des Comptes proposé pour le Grandi Livre Général	

Annexe 5	Inscription proposée pour le Code des Opérations
Annexe 6	Exemples d'Ecritures Comptables en utilisant les Codes d'Opérations n°11, 17, 21, 25 & 31 (voir annexe 5)
Annexe 7	Inscription de Rédaction proposée pour les Inscriptions d'Erreurs
Annexe 8	Inscription d'Erreurs pour les Opérations Traitées Déséquilibrées
Annexe 9	Inscriptions d'Erreurs pour les Opérations autres que celles qui sont déséquilibrées
Annexe 10	Echantillon de Reçu de Livre de Comptes pour réajuster les écritures des livres
Annexe 11	Codification de lOrganigramme de l'IER par Emplacement
Annexe 12	Liste de Champs Informatiques avec la Description de Données
Annexe 13	Liste de Champs Informatiques proposée pour Suivre les Comptes Recevables
Annexe 14	Echantillon de Document d'Entrée Informatique

INTRODUCTION

Chemonics International, Inc, représenté par le Centre Agro-Entreprise (CAE), a mené une étude sur les activités de l'Institut d'Economie Rurale (IER), à Bamako, au Mali. L'étude a eu lieu pendant les mois d'août et de septembre 1999 sur six (6) semaines.

I. BUT DE L'ETUDE

Le but de l'étude était d'évaluer l'efficacité des activités de l'IER, estimer les opérations des laboratoires centraux de l'IER, en particulier dans la zone de Sotuba et émettre des propositions et des recommandations pour consolider la contribution de l'IER au secteur de l'agro-entreprise dans le Pays. Une caractéristique essentielle de l'étude a été d'établir si les Laboratoires pouvaient générer assez de revenus pour devenir financièrement autonomes.

II. PORTEE DE L'ETUDE

Comme l'exigeaient nos Termes de Références, nous avons centré nos efforts sur la gestion et les caractéristiques comptables des opérations de l'IER et ses Laboratoires. Nous avons visité ceux-ci dans la zone de Sotuba, effectué une étude des coûts entraînés par leurs prestations de services au secteur privé et évalué dans quelle mesure les revenus générés par les activités des laboratoires, pourraient rendre ces laboratoires financièrement indépendants.

Nous avons eu des entretiens avec les comptables de l'IER, aussi bien au niveau central que régional et avec le personnel impliqué dans la recherche au laboratoire du Centre Régional de Sotuba. Nous avons visité quelques entreprises agricoles privées, pour savoir à quel point ils utilisaient les services de l'IER.

Les rapports d'audit choisis et les évaluations des activités de l'IER produits par des cabinets d'audit extérieurs ont été étudiés, pour savoir dans quelle mesure ces rapports ont contribué aux efforts d'amélioration des opérations de l'IER.

Nous avons évalué la pertinence du Manuel Comptable (intitulé «Manuel») nouvellement élaboré, livré en avant-projet par une société comptable professionnelle. Nous avons également étudié l'applicabilité et l'efficacité des structures comptables de l'IER, du «Système Sun» actuellement utilisé par l'IER.

Nous avons mené notre étude selon les standards comptables communément admis, tant au niveau national qu'international.

III. RESUME EXECUTIF DES RESULTATS OBTENUS

A. L'étude des opérations des laboratoires dans la zone de Sotuba a montré que :

1) Il n'existait aucun système de calcul et de recouvrement des coûts occasionnés par la recherche expérimentale pour le compte du secteur de l'agro-business, empêchant ainsi le calcul et la génération de revenus adéquats pour rendre les activités des laboratoires financièrement autonomes.

2) Le budget affecté aux laboratoires n'était pas suffisant pour couvrir les achats d'ingrédients et d'autres fournitures des laboratoires.

3) Les bâtiments des laboratoires ont d'urgence besoin de réparations structurelles.

4) La plupart des équipements des laboratoires sont désuets et doivent être remplacés.

5) Il n'existe pas de procédures de suivi pour recouvrer les sommes dues par le secteur privé pour les services qui leur ont été fournis par les laboratoires de recherche.

6) Il n'y a pas de taux fixe pour les frais de services de consultation des laboratoires fournis au secteur privé de l'agro-industrie.

7) Les entreprises agricoles privées ont besoin d'aide dans les domaines de la gestion de la comptabilité et du financement bancaire.

B. ***Notre étude sommaire du système de comptabilité de l'IER aux niveaux central et régional a montré que :***

1) Le système de comptabilité de l'IER doit être restructuré pour refléter plus facilement les opérations générales des activités de l'IER. Le tout nouveau manuel ne prend pas en compte cet aspect.

2) Le «SYSTEME SUN» informatisé doit être accru par des techniques de réconciliation pour garantir que l'entrée est dépourvue d'erreurs. De plus le système doit fournir la production de Listages d'Erreurs pour permettre aux comptables d'apporter les corrections nécessaires aux erreurs.

3) Le système comptable de l'IER doit être soutenu par Un Manuel de Procédures de Fonctionnement standard (Standard Operating Procedures – SOP) pour comprendre un tableau et une description des comptes du Grand Livre Général avec une codification par localisation de tous les éléments de l'IER.

4) Nous avons résumé dans l'Annexe A qui suit, notre évaluation générale des variables clés d'un système comptable adéquat comparé aux faits constatés à l'IER.

IV. HISTORIQUE

Le programme National pour la Recherche Agronomique (PNRA) a initié un plan stratégique de plusieurs années dans le domaine de la recherche agronomique à entreprendre par l'Institut d'Economie Rurale (IER). Ce plan a été adopté par le Gouvernement du Mali (GRM) en décembre 1991.

L'objectif du plan est de disséminer des informations viables à destination du secteur agricole, afin d'accroître la production sans réduire les ressources naturelles. Pour atteindre lesdits objectifs, l'autonomie d'action a été accorée à l'IER. Ce dernier devait recevoir l'appui nécessaire dans les domaines suivants : la publication, la gestion financière et comptable, les ressources humaines ainsi que le financement pour les réparations et les améliorations de son siège à Bamako, et les laboratoires des centres de recherche expérimentale de l'IER dans tout le pays.

Le financement devait être octroyé par l'Agence pour le Développement International (IDA), avec une subvention initiale de 20 millions de dollars EU, ou 11 milliards de francs CFA. Avec d'autres appuis financiers provenant du Gouvernement du Mali ; de l'Agence Américaine pour le développement International (USAID), des Pays Bas, de la Suisse et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Le coût total du projet était de 112 millions de dollars EU ou 62 milliards de francs CFA.

L'accord entre toutes les parties a été signé le 11 mars 1994, avec une échéance d'application fixée au 10 novembre 1994. La date de clôture du projet a été fixée au 31 décembre 2001. L'exécution a été confiée à la Banque Mondiale à Washington, D.C.

V. PRESTATIONS DE SERVICE DE L'INSTITUT D'ECONOMIE RURALE

A travers ses différents centres de recherche, l'IER fournit ses services, dans le cadre d'un programme pluridisciplinaire. Les moyens utilisés comprennent une équipe basée dans chacun de ses centres régionaux de recherche. Le travail s'effectue dans un vrai environnement de coopération avec les centres de recherche.

- **Projets**

Certains projets observés dans notre étude sont indiqués ci-dessous :

Dans la région de Mopti par exemple, les projets suivants sont en cours :

a) Amélioration des productions céréalières. Diversification des sources de revenus.
b) Application d'une stratégie de gestion du milieu rural.
c) Institution de services conseils pour la gestion des agro-entreprises.
d) Diagnostic des pratiques de l'aviculture
e) Diagnostic de la production et de la commercialisation laitière.

- **Programmes et Laboratoires de Recherche**

L'IER fournit ses services à travers :

- Seize (16) **programmes** dans tout le pays : (voir Annexes)
- Des services en techniques agro-technologiques : bétail, systèmes de production et marketing.

- **Laboratoires de Recherche**

- Laboratoire de Technologie Alimentaire, qui fait des analyses de céréales pour accroître l'utilisation d'ingrédients de céréales dans l'alimentation de la population malienne.
- Laboratoire de nutrition animale, qui est impliqué dans la recherche sur la nutrition animale la mieux appropriée pour le cheptel du pays.
- Laboratoire d'analyses de sol/eau/plantes. Ses objectifs sont l'étude et l'application des normes d'engrais, dans le but de recommander l'utilisation correcte d'engrais selon les types de sols.
- Laboratoire de Recherche sur les Semences, qui analyse une variété de semences, afin d'introduire de nouvelles techniques pour le développement de meilleures céréales. (Les travailleurs de l'IER disent que ce laboratoire a été transféré au «Contrôle &

Réglementation du Ministère du Développent Rural et de l'Eau» et ne fait plus partie des activités de l'IER).

- L'Unité des ressources Génétiques qui mène la recherche Génétique sur une variété de céréales dans le but d'accroître la production, avec davantage de résultats nutritifs pour l'alimentation de la population et/ou du cheptel.
- Divers autres programmes d'études concernant le secteur agricole.

VI. SOURCES DE REVENUS DES BUREAUX REGIONAUX

Les revenus proviennent des activités suivantes, exercées par l'IER pour le compte du secteur de l'agro-entreprise :

1. Des analyses physico-chimiques visant à caractériser les céréales, fruits et légumes et les produits animaux.
2. Des activités de recherche visant à améliorer la qualité des produits agro-alimentaires.
3. Des activités visant à la formation des entreprises extérieures, aux techniques de transformation et de conservation des produits agricoles tels que : fruits, jus, sirops, pain, pâtisserie, etc.
4. Des consultations fournies aux entreprises et au secteur agricole.

Toutefois, il n'existe pas de tarif fixe pour facturer au public un montant raisonnable de frais de consultations fournies par les laboratoires de l'IER. En conséquence, nous faisons les propositions suivantes :

Proposition n°1 :
La direction de l'IER doit fixer des tarifs adéquats, alignés sur les prix courants du marché, pour facturer le public à des taux raisonnables selon chaque service précis fourni.

Proposition n° 2 :
Un effort commun du CAE et du personnel de l'IER, doit être mené pour établir des procédures pour aider à déterminer les services fournis par :

1) Classification de ces services et
2) Fixation de prix adéquats pour : a) recouvrer les coûts et b) générer des bénéfices.

Proposition n°3 :
L'IER doit élaborer un système comptable de coûts pour chacun de ses programmes, ses laboratoires et autres services fournis au public, pour comprendre tous les coûts directs et indirects (voir section VIII «Facturation des Coûts subis par les laboratoires de l'IER»).

Proposition n°4 :
Sur la base des résultats des propositions précédentes, l'IER doit fixer un pourcentage raisonnable de bénéfice à ajouter aux coûts totaux, pour qu'un système profitable et réaliste de recouvrement de coût et de revenus soit généré pour chaque laboratoire.

Proposition n°5 :
Elaborer des calendriers de comptabilité pour : 1) facturer les services fournis sur la base des tarifs fixes de l'IER et 2) entrer promptement les factures émises dans les livres et les registres. Nous proposons qu'un Livre des Services Fournis soit établi et séparé des autres registres et utilisé spécialement pour l'enregistrement quotidien de ces transactions. Un système de numérotation séquentielle de facture doit être utilisé. Le système de facturation doit être utilisé en tenant compte des éléments suivants :

L'original de la facture doit être remis au client.
La seconde copie doit être gardée par l'initiateur de service (Bureau Central, Région, etc.)
La troisième copie doit être utilisée comme document d'entrée, à enregistrer dans le Livre de Comptabilité ci-dessus mentionné, sous l'entête «Revenus provenant des Services Fournis». Une caractéristique particulière du SYSTEM SUN (mentionné à la Section VIII) doit être ajoutée pour inclure ce livre. Il importe que cet aspect de la comptabilité de l'IER, soit couvert en détails en tenant compte des éléments suivants :

1) Localisation des sources de revenus.
2) Type de service rendu. A cet effet, un système de classification de services par type doit être mis au point, pour inclure le nom du bénéficiaire, les termes de paiement et d'autres détails pertinents nécessaires pour suivre les collectes.

Proposition n°6 :
Un système de Contrôle Interne et de suivi de ces comptes recevables doit être instauré par l'IER avec le concours du CAE.

VII. FACTURATIONS DES COUTS SUBIS PAR LES LABORATOIRES DE L'IER

Notre étude des registres tenus au Centre Régional de Sotuba pour déterminer tous les coûts subis avec les expériences de laboratoire a montré, qu'il n'existait aucun système établi pour indiquer si ces coûts étaient établis avec précision et s'ils étaient recouvrés auprès des bénéficiaires de ces services.
Parmi nos Termes de Références, nous avons élaboré certaines procédures à appliquer par chaque laboratoire sur le terrain, afin de :

a) calculer les coûts directs du laboratoire avec précision et
b) inclure les coûts indirects à attribuer à chaque type d'expérience.

Calcul des Coûts

Comme indiqué, les coûts doivent être à la fois directs et indirects.

a) Les coûts directs sont ceux directement liés aux analyses des laboratoires tels que les coûts des produits chimiques ou tous les autres ingrédients utilisés dans les analyses, les salaires des chercheurs et ceux des techniciens dont les efforts sont directement liés aux analyses.

b) Les coûts indirects comprennent les dépenses encourues dans l'administration du Bureau Central de l'IER pour les opérations des laboratoires spécifiques.

c) Programme d'action : Chaque laboratoire ou unité de recherche, doit maintenir une documentation convenable pour enregistrer les données ayant trait à ses activités de recherche. Voir Fiche de Laboratoire pour la Recherche Expérimentale élaborée à cet effet (Annexe 2).

Les données doivent décrire précisément :

1. Le type d'analyses effectuées en soulignant les quantités d'ingrédients et /ou les produits chimiques utilisés, que ce soit par poids ou par unité.
2. Le temps mis calculé soit en jours ou heures et /ou fraction de ceux-ci. Cet aspect concerne les salaires des chercheurs et/ou ceux des techniciens directement impliqués dans les analyses.
3. Les coûts totaux directs constituent la somme de 1) et 2). Ces coûts doivent être envoyés à la Division Comptabilité du Bureau Central pour que celle-ci ajoute les coûts indirects.

Voici une proposition de procédure au Bureau Central pour calculer les coûts indirects relatifs à chaque laboratoire :

a) Tous les salaires du personnel concerné par la gestion des laboratoires.
b) Tous les services payés sur les laboratoires.
c) L'amortissement du matériel utilisé par les laboratoires.
d) L'amortissement de l'équipement et /ou des structures des laboratoires.
e) Toutes les dépenses ayant trait aux laboratoires de recherche.

Le total de ces coûts indirects que nous appellerons «E» doit être calculé sur la base d'une période précise : par mois par exemple.

Par simplicité, nous supposerons que le laboratoire en question a effectué trois analyses au cours du mois. Le calcul des coûts indirects que nous proposons est le suivant :

Calcul des Coûts Directs

Poids des ingrédients utilisés	Nombre d'analyses effectuées	Moyenne pesée
W (1)	a	W(1) x a =Y(1)
W(2)	b	W (2) x b =Y(2)
W (3)	c	W(3) x c = Y (3)

Les coûts indirects des analyses de «a» devraient être :

E x Y(1) divisé par la somme de Y(1) +Y(2) + Y(3). Ainsi nous obtiendrons le total des coûts indirects des analyses de «a» que l'on appellera **I(a)**

La même procédure pour les analyses de «b» et «c» donnerait des coûts **I(b)** et **I(c)** respectivement :

Ainsi les coûts totaux de chaque analyse devraient être :

Coûts directs (a) + coûts indirects de (a) ou **I(a)**
De même pour les analyses de (b) et (c), nous obtenons **I(b)** et **I(c)**

En conséquence, pour que l'unité dégénère un bénéfice à partir des ventes au secteur privé de l'agro-entreprise, il faut ajouter un **pourcentage** à chaque type d'analyse en tenant bien compte des prix de marché publiés pour le type semblable d'expériences.
De là, nous proposons donc que le CAE et l'IER doivent mener ensemble une recherche des prix de marché courants du pays et comparer ces prix avec ceux obtenus par les calculs ci-dessus pour chaque laboratoire. Si les prix de marché courants sont supérieurs aux coûts obtenus pour l'expérience semblable, l'IER devrait ajouter une marge bénéficiaire raisonnable aux coûts totaux obtenus afin de générer un bénéfice raisonnable auprès du secteur privé.

Si les coûts totaux des laboratoires sont supérieurs aux prix de marché courants, cela signifierait que le laboratoire a encouru une perte à partir de l'analyse. Une étude approfondie devrait par conséquent être menée sur tous les éléments impliqués dans les coûts, comme décrits ci-dessus, pour s'assurer que les résultats obtenus sont exacts, avant d'arriver à la conclusion que ces analyses de laboratoire étaient effectuées à perte. Dans cette dernière alternative, il importe que l'IER avec le concours du CAE entreprenne une analyse rigoureuse de tous les facteurs impliqués dans le calcul des coûts totaux pour déterminer les domaines qui doivent être encore étudiés et l'action à mener pour réduire les coûts et ainsi être à même de devenir compétitifs avec les prix du marché. Le fait de ne pas prendre de mesure appropriée, comme proposé, aboutirait à une situation préjudiciable à long terme aux laboratoires de l'IER, en les empêchant de générer suffisamment de revenus pour leur permettre de devenir financièrement indépendant et autonome et par conséquent entraver les objectifs de la Mission générale de l'IER.

VIII RESULTATS DES VISITES REGIONALES SUR LE TERRAIN

Notre étude des opérations de gestion financière des laboratoires de la zone de Sotuba a révélé les faiblesses suivantes :

1. Le système de calcul des coûts des laboratoires ainsi que le recouvrement par l'IER des montants dus par les bénéficiaires des analyses des laboratoires étaient inefficaces.
2. Le déblocage des fonds budgétaires alloués aux activités des laboratoires n'était pas fait en tant opportun, créant ainsi une situation financière tendue aux laboratoires et aux centres de recherche.
3. Les fonds budgétaires une fois dégagés par le Gouvernement n'étaient pas suffisants pour couvrir les besoins des laboratoires, indiquant que l'analyse préliminaire du budget annuel des laboratoires était sous-estimée.
4. Il n'y avait pas de système établi pour suivre les montants dus par les sociétés privées pour les services qui leur ont été fournis par les laboratoires de l'IER.
5. Les réunions tenues par les directeurs de l'IER avec les chefs des laboratoires pour discuter des problèmes inhérents des laboratoires n'étaient pas suivies d'action corrective offensive.
6. Les laboratoires et les centres de recherche manquaient d'autonomie d'action nécessaire pour gérer leurs propres fonds. Ils doivent recourir au Bureau Central de l'IER pour tous leurs besoins impératifs de fonds et /ou de fournitures. Cette situation crée des retards dans la poursuite de recherche en laboratoire.
7. Le manque de motivations en raison des bas salaires que reçoivent les chercheurs. Les barèmes officiels des salaires fixés par le Gouvernement du Mali ne favorisent pas la stimulation des efforts de recherche, car ils sont de beaucoup inférieurs à ceux que le secteur privé peut se permettre actuellement. Ceci constitue un sérieux obstacle à la

promotion de la recherche véritable et pourrait compromettre l'avenir de la Mission de l'IER.

8. Les Infrastructures des laboratoires ont manifestement besoin de toute urgence de réparations structurelles. Les bâtiments sont vétustes et certains sont délabrés et inadaptés pour la recherche véritable.
9. La plupart des équipements des laboratoires sont désuets et inadéquats pour une vraie performance des analyses des laboratoires. Par exemple l'Unité de Recherche Génétique est pratiquement paralysée à cause du manque de matériel de laboratoire approprié et d'ingrédients nécessaires pour mener efficacement ses opérations.
10. La dissémination de l'information au secteur privé. Au cours de nos entretiens, on nous a informés qu'une grande frange du public n'était pas tout à fait au courant du rôle des activités de l'IER à cause de l'inexistence d'un vrai système de dissémination de l'information. Nous proposons que la Direction de l'IER de concert avec l'IER prennent les dispositions nécessaires pour s'assurer que le secteur privé est informé par l'IER comme par le CAE, de tous les services à sa disposition.

En résumé, les problèmes ci-dessus doivent être résolus le plutôt possible par l'effort commun de l'IER et de la direction du CAE.

Le manque d'action diligente et efficace pourrait sérieusement miner la mission de l'IER, et ainsi faire échouer le plan stratégique agricole à long terme du Programme National de Recherche Agronomique pour lequel fut créé l'IER.

IX ETUDE DU SYSTEME DE COMPTABILITÉ DE L'IER

Le système comptable de l'IER doit être restructuré pour englober plus facilement toutes les opérations de l'IER, dans un système de gestion financière plus intégré.

A. Commentaires sur le nouveau Manuel (en projet)

Notre étude du nouveau Manuel montre que :

1. Le Manuel ne répond pas aux besoins spécifiques des opérations de l'IER. Ceci n'est pas clair dans les exemples et explications qu'il a fournis.
2. Le Manuel manque de plan structuré indiquant les détails des chapitres couverts.
3. Les exemples d'écritures comptables indiquées ne sont pas significatives ni utilisables par la division comptable de l'IER.
4. Il y a eu beaucoup trop de sociétés comptables impliquées dans les opérations du système comptable de l'IER, au cours des années passées pour s'occuper de la simplification du système, sans résultat.
5. Le Manuel ne couvre pas les caractéristiques budgétaires des opérations de l'IER. Actuellement, l'IER n'a pas de système de comptabilité budgétaire détaillé.
6. La comptabilité de l'IER comprend un nombre excessif de comptes bancaires (plus de cent). Beaucoup de ces comptes concernent des projets terminés, nous a-t-on dit.
7. Le Manuel ne montre pas une liste complète de comptes de l'IER utilisés, ni de descriptions détaillées de ces comptes.
8. Le Manuel ne donne pas de description de procédures de transfert de comptes des Bureaux Centraux aux bureaux régionaux, et vice-versa. Par exemple, les écritures indiquées pour les transferts Bancaires sont faites de façon directe, de compte bancaire à

compte bancaire, sans utiliser les banques transitaires comme l'exigent les procédures normales de comptabilité pour ce type d'opérations.

B. <u>Les faiblesses ci-dessus exigent les actions correctives suivantes proposées</u> :

1. Le Manuel doit décrire le système entier de l'IER, comme une entité et ainsi comprendre les politiques de comptabilité appropriée, les procédés – à la fois automatisées et manuelles – et donner des procédures détaillées avec une méthode claire pour permettre à l'utilisateur de garantir une application directe.
2. A cet effet, le Manuel doit donner des exemples courts, faciles à utiliser, avec des instructions détaillées de fonctionnement de la comptabilité et comprendre des éléments de références et des annexes relatives au système.
3. Le Manuel doit expliquer le déroulement opérationnel et des systèmes, ainsi que la structure de comptabilité avec des définitions de chaque compte. (l'Annexe 3 montre un plan comptable conçu et proposé).
4. Pour simplifier l'entrée des opérations dans le système informatique, il est proposé que les codes des écritures de chaque type d'opération soit utilisé et une liste complète de codes d'opérations (TC) soit fournie et couvrant toutes les principales activités de l'IER. (l'Annexe 4 montre une liste de TC conçue et proposée). Des exemples d'écritures comptables pour chaque Code d'Opération doivent montrer l'effet sur le Grand Livre Général des écritures comptables. (Voir l'Annexe 5 avec des exemples donnés pour les TC N° 11, 17, 21, 25 & 31).

De notre étude sur le terrain, il semble que le Manuel a été créé sans les réunions élargies requises avec le personnel de fonctionnement de l'IER pour discuter en détails tous les aspects qui sont impliqués dans le système de comptabilité de l'IER. De plus, le système doit être re-conçu pour comprendre toute la structure organisationnelle, en montrant tous les éléments du système dans la distribution du programme, le financement du programme et le traitement de toutes les opérations financières de l'IER, pour obtenir une application véritable et efficace du programme. On doit instaurer un Manuel de Procédures de Fonctionnement Standard (SOP) en décrivant la structure générale de comptabilité du système de comptabilité de l'IER. Les Procédures de Fonctionnement Standard (SOP) doivent contenir les informations essentielles suivantes concernant la structure de comptabilité de l'IER :

a) Un tableau et une description détaillée des comptes du Grand Livre Général en indiquant si le compte est de type débiteur ou créditaire.
b) Une liste de code d'opérations comme indiqué ci-dessus, pour décrire les écritures proforma utilisées dans le système de comptabilité de l'IER
c) Une liste des Rédactions et des Listages d'Erreurs pour décrire les erreurs. L'Annexe 6 montre une liste proposée de Rédactions subdivisée en :
d)
    1) Listages d'Erreurs pour les opérations traitées ***<u>non</u>***-équilibrées. (Annexe 7) et
    2) Listages d'Erreurs pour les opérations traitées **autres que** celles qui ne sont ***<u>pas</u>*** équilibrées. (Annexe 8)

e) Les écritures de réajustement comptables autonomes et les comptes de régularisation à exécuter à la fin de l'exercice comptable, en utilisant les récépissés du Grand Livre (Annexe 9)

f) Une codification par emplacement de toutes les Divisions de l'organisation de l'IER, aux niveaux Central et Régional (Annexe 10). Cette liste servirait à l'extraction des données sélectives pour la remise des rapports à la Direction de l'IER.
g) Une liste de champs informatiques avec la description des éléments de Données (Annexe 11). Ces champs permettraient le suivi de toutes les opérations d'entrées informatiques de l'IER. Par exemple, ils pourraient servir particulièrement au suivi des Comptes Recevables (l'Annexe 12 est une liste proposée de champs pour un tel suivi).
h) Les écritures autonomes pour l'utilisation de documents d'entrée informatique (Annexe 13). Un tel document préparé avec les comptables, doit comporter l'accord du Chef Comptable et le Directeur de la Division Comptabilité, surtout quand l'écriture a trait à une forte somme.

C. Commentaires sur le Système « Sun» :

Notre étude du Système Informatisé «Sun» qui a été introduit dans le système de comptabilité de l'IER il y a environ trois ans, a montré que, bien qu'il ait amélioré l'exactitude des opérations d'entrées et l'accessibilité du personnel comptable de fonctionnement au contrôle interne, certaines caractéristiques pourraient être inclues pour accroître les domaines de comptabilité fonctionnelle de l'IER. Voici ci-dessous des propositions que nous estimons devoir être utiles au système :

a) Etablissement de procédures de traitement des opérations : mensuel, trimestriel, semestriel et annuel.
b) Etablissement de données avec des listes d'ERREURS, (voir Annexes 7 & 8), avec des descriptions et des précisions d'erreurs pour permettre au personnel comptable responsable de rechercher les erreurs et y apporter les corrections nécessaires. Notre étude a montré qu'actuellement le système devient inopérant jusqu'à ce qu'une erreur soit trouvée et la correction faite.
c) Des documents d'entrées avec des exemples et des descriptions détaillées doivent être établis.
d) Décrire les techniques de réconciliation pour s'assurer que les données produites sont dépourvues d'erreurs.
e) Améliorer la structure du Grand Livre Général. Le Grand Livre Général produit par le Système «Sun» n'est pas adéquat. Nous avons trouvé qu'il ne donne pas une idée claire de toutes les opérations comptables et qu'il était assez difficile d'extraire les informations appropriées nécessaires pour la prise de décision directoriale. Ce problème doit être résolu le plutôt possible. Un sérieux effort doit être mené par la Direction de l'IER pour appliquer un système viable et cohérent, assez simple, avec des illustrations appropriées, qui doivent être compréhensibles de tous les utilisateurs. De plus, ce système doit permettre à la Direction de récupérer, le cas échéant, des rapports significatifs, précis et opportuns. Le CAE devrait fournir l'aide nécessaire à cet égard.
f) Améliorer la structure du Grand Livre Général. Le Grand Livre Général est le moyen de contrôle central pour résumer et enregistrer toutes les opérations financières, d'où sont tirés et préparés les états financiers et les rapports périodiques, pour fournir à la Direction de l'IER les informations nécessaires concernant l'état de leurs opérations dans tout le pays. Le Grand Livre Général, produit par le système «SUN» que nous avons étudié ne remplit pas les conditions évoquées. L'absence de système de gestion financière adéquate a, à notre sens, entravé la prise de décision managériale.

A cause des faiblesses mentionnées ci-dessus, il serait difficile d'obtenir, par exemple, des données précises concernant les comptes recevables des opérations de l'IER. Il en serait de même pour d'autres comptes du Grand Livre Général, tant au niveau central que régional. Nous pensons qu'il faut impérativement appliquer un système interne efficace pour couvrir toutes les opérations financières dans toute l'organisation de l'IER.
Le CAE doit prendre des dispositions pour fournir l'aide nécessaire à cet égard et intervenir chaque fois que possible, pour résoudre ce problème.

Notre étude a montré que le système de comptabilité de l'IER a fait l'objet de plusieurs études par diverses sociétés comptables au cours des cinq dernières années, mais aucune n'a abordé en profondeur les détails et /ou les ramifications du système de comptabilité de l'IER.

D. Ligne de Conduite Proposée :

Pour surmonter les faiblesses ci-dessus, il serait souhaitable de contracter les services d'un comptable professionnel très compétent en analyses des systèmes, qu'on devrait affecter au Bureau Central dans un premier temps pour étudier en détails les opérations quotidiennes au niveau central, suivi de l'étude sur les opérations sur le terrain, au niveau régional. Cette étude aiderait à systématiser la structure comptable des activités de toute l'organisation de l'IER, afin que des résultats significatifs et constructifs puissent être obtenus, par la Direction de l'IER aidant ainsi cette dernière à remplir sa Mission avec succès.

X. STRATEGIE DE MAXIMALISATION DE L'ENGAGEMENT DIRECT DU SECTEUR PRIVE DE L'AGRO-ENTREPRISE

Comme exposé ci-dessous, nous faisons une série de recommandations destinées à donner une impulsion au secteur de l'agro-entreprise au Mali. Ces mesures doivent être prises d'un commun effort de l'IER et du CAE. L'objectif principal est de développer des politiques, des procédures pour l'administration et la gestion correcte de toutes les activités du programme de l'IER dans tout le pays et fournir de l'aide à toutes les entrepreneuses impliquées dans le secteur de l'agro-entreprise au Mali.

A. Aide à fournir aux Laboratoires. :

1. Mener des études de recherche de marchés pour identifier et cibler les besoins spécifiques des laboratoires concernant la fixation de prix raisonnables à facturer au secteur privé, résultant de la performance des analyses et des expériences des laboratoires.
2. Développer des procédures de mesures normalisées pour la planification et la budgétisation des activités et besoins futurs des laboratoires.
3. L'Unité de Contrôle Interne de l'IER doit mener des études périodiques dans le pays pour s'assurer que les activités des programmes des laboratoires de l'IER sont correctement gérées et que des revenus adéquats sont générés. Ces études doivent viser à déterminer les évaluations de risques des contrôles internes, identifier les faiblesses de gestion des laboratoires, trouver des solutions adéquates et proposer des plans d'amélioration appropriés.
4. Le CAE doit, de concert avec l'Unité de Contrôle Interne, réunir leurs efforts pour assurer la réalisation correcte des objectifs de programme de l'IER dans tous les Centres de Recherche des Laboratoires du Pays. Par exemple, le CAE doit produire des publications et d'autres documents éducatifs pour aider à publier les programmes et les services de l'IER à l'intention du secteur privé.

5. L'IER doit, conjointement avec le CAE garder des rapports étroits avec d'autres Agences Gouvernementales et les organisations professionnelles, pour acquérir de nouveaux matériaux ou appliquer des méthodes utiles pour appuyer le développement de l'agro-entreprise.
6. Améliorer le flux des communications : Il devrait y avoir un système de ligne d'informations et de communications à partager entre les différentes unités opérationnelles et les systèmes de personnel et /ou d'employés. Des réunions périodiques doivent se tenir pour discuter de problèmes et /ou revoir l'état des opérations. La participation des équipes de fonctionnement est essentielle pour discuter de problèmes rencontrés et échanger des points de vue, assurer la convergence des efforts dans les opérations quotidiennes de l'IER et obtenir la coordination correcte.
7. Un re-examen du Système de Comptabilité de l'IER doit être entrepris pour accroître son efficacité. Pour obtenir des résultats adéquats, une étude des principaux variables mentionnés dans les sections précédentes de ce rapport doit être menée et comparée avec les caractéristiques d'un système de comptabilité convenable, tel que décrit dans l'Annexe 14

B. <u>Il faut aider les femmes entrepreneuses privées</u> :

1. Le CAE/IER doit rechercher et évaluer les besoins spécifiques des femmes entrepreneuses du pays, impliquées dans les activités du secteur de l'agro-entreprise. Nos visites à certaines de ces entrepreneuses ont montré que celles-ci avaient d'urgence besoin d'aide dans les domaines de l'administration, de la gestion financière, de la comptabilité et de l'obtention de financement bancaire. A cet égard, le CAE/IER doit s'assurer que leurs efforts communs sont accessibles et bien connus des femmes entrepreneuses dans le pays. Les problèmes que nous avons rencontrés au cours de nos visites à ces entreprises se rapportent essentiellement au manque de procédures de gestion adéquates, au manque de financement et à l'absence de registres administratifs et comptables.
2. De plus aucune de ces femmes entrepreneuses n'avait de système véritable leur permettant de générer des ressources adéquates.
3. A cause de leur incapacité d'obtenir des informations nécessaires sur les sources régionales et /ou extérieures, elles n'étaient pas dans les conditions favorables pour faire concurrence sur le marché.
4. L'attitude des Banques pour fournir le financement nécessaire aux femmes entrepreneuses n'est pas favorable en ce moment. Le CAE / IER doit essayer de trouver des solutions convenables pour convaincre les Banques à accorder des possibilités de financement aux femmes entrepreneuses et ainsi aider à développer d'avantage les activités de l'agro-entreprise dans le Pays.

Annexe A

INSTITUT D'ECONOMIE RURALE (I.E.R.)

I. Evaluation Générale des Variables Comptables clé et de la Situation relative de l'IER

Variable considérée	Caractéristiques d'un bon système	Caractéristiques d'un système adéquat	Description des faiblesses notées à l'IER
A. Architecture du système de Gestion	Détaillé, sans faille, logiquement budgétisé	Les catégories sont renforcées	Manque de classification convenable
B. Manuel, Programmes Codage des Opérations	Aspects clairement identifiés selon les fonctions comptables et les sources de fonds	Les aspects sont généralement identifiés	Identification incohérente, nécessité de codification des opérations
C. Utilisation de comptes de liquidation	Nécessaires pour les transferts de fonds par des Banques ou Bureaux Régionaux	Même remarque que dans la colonne précédente	Inexistence de procédure de liquidation
D. Budget & Contrôle	Chaque unité d'Exploitation a une autorité cédée sur l'utilisation de dépense justifiée	Existence de quelques couches d'autorité signataire	Sur concentration du traitement des documents, procédure de décision lente, concernant le mouvement de fonds vers les régions. Manque de financement des besoins régionaux, système d'allocation pas clair

Annexe 1

Prestations de Service de l'IER

I - Portefeuille scientifique

Comprend 16 programmes de recherches :

1- Mil
2- Sorgho
3- riz irrigué
4- riz de bas-fond
5- Maïs
6- Arachides
7- Niébé
8- Coton
9- Fruits et légumes
10- Bovins
11- Petits ruminants
12- Volailles
13- Ressources forestières et halieutiques
14- Systèmes de production
15- Gestion des ressources naturelles
16- Economie des filières

II - Développement de nouvelles variétés : arachides, maïs,sorgho, coton, mil, riz irrigué.

III - Développement de techniques culturales permettant d'économiser sur les coûts de production.

IV - Développement de Technologie alimentaire (jus, sirop, confitures, etc.).

V - Gestion des Ressources naturelles (zone Mali-Sud progrès constatés). But : Mettre au point des techniques sylvicoles pour usages multiples (production de bois, haies vives, Parcs agro-forestiers).

VI - Productions animales : vulgarisation de rations alimentaires économiques pour l'embouche ovine.

VII - Système de production et économie des filières. Les études de filières étudieront les conjonctures de marches permettant de donner des conseils aux producteurs et décideurs.

Annexe 2

INSTITUT D'ECONOMIE RURALE (I.E.R.)

Fiche de Recherche Expérimentale de Laboratoire

Préparée par :	**Code de localisation :**
Nature de l'analyse :	**Date de début de l'analyse :**
	Date fin :
Demandée par :	Nombre de jours
Point de contact :	Nombre d'heures :
Approuvée par :	But de l'analyse :

(1) Liste des ingrédients utilisés	(2) Poids ou Unité (s) engagé	(3) Prix Unitaire	(4) Coût Total (2 x 3)
a.1	b.1	c.1	d.1

a.2	b.2	c.2	d.2
a.3	b.3	c.3	d.3
Coût Total : Ingrédients			XXXXXXXX

Nombre d'heure utilisée : Chercheur n(1)
Technicien n(2)

Salaire du chercheur par heure	C (h)	Total salaire C(h)	N (1) x X (h)
Salaire du technicien par heure	T (h)	Total salaire T(h)	N (2) x T (h)

Coût total direct : salaires :
XXXXXXX

Coût total direct des analyses :
Coût total des ingrédients + salaires

Annexe 3

INSTITUT D'ECONOMIE RURALE

Facture des prestations

Facture n° Date :

A Programme
(Nom)
(Adresse)

Téléphone / Fax :

Services fournis par : LTA LS URG
SEP LNA Autre

Pour les prestations relatives à :	Lieu Code	Montant
Analyses		xx
Recherche		xx
Vente de		xx
Consultation		xx
Formation		xx
Autre		xx
Total		xxxx

% pour IER	xxxxxxx
Somme totale du :	xxxxxxxxxxx

Annexe 5

INSTITUT D'ECONOMIE RURALE (I.E.R.)

Description du code des transactions.

Nous proposons qu'un code des opérations à deux chiffres soit utilisé pour les opérations de l'IER selon les allocations budgétaires, recettes, décaissements et autres opérations.

Les codes se rapportent soit aux collectes, décaissements ou d'autres opérations impliquées dans le système comptable de l'IER.

Code d'Opération	Description
	Opérations Budgétaires
11.	Allocation budgétaire au début de l'année fiscale
11.1	Services Centraux
11.2	Services Régionaux
11.3	Autres Services
12.	Augmentation de l'allocation budgétaire
13.	Réduction de l'allocation budgétaire
17.	Fonds budgétiser par les bailleurs de fonds étrangers
17.1	Services Centraux
17.2	Services Régionaux
17.3	Autres Services
18.	Annulation Budgétaire - GRM
19.	Annulation Budgétaire – Bailleurs de fonds étrangers
II.	Opérations concernant l'engagement des fonds budgétaires
21.	Fonds Engagés
21.1	Fonds engagés Services Centraux
21.2	Fonds engagés Services Régionaux
21.3	Fonds engagés Autres
23.	Réajustements aux fonds engagés
25.	Reçus des produits pour inscrire les factures reçues et engagement envers les fournisseurs
26.	Pour corriger les factures pour les erreurs ou d'autres facteurs

Opérations concernant les décaissements

30. Avances accordées aux fournisseurs ou autres
31. Paiements des factures aux fournisseurs
33. Autres paiements
34. Paiement des impôts prélevés sur les salaires au GRM
37. Paiements d'autres frais concernant les approvisionnements des laboratoires
39. Avances de voyage
41. Avances accordées aux Employés
42. Avances autres que celles accordées aux Employés
45. Paiement des salaires – Services Centraux
46. Paiement des salaires – Services Régionaux
47. Selon 46.1 Sotuba, 46.2 Cinzana, etc.
48. Paiements : Divers

Opérations concernant les recettes

73. Revenus provenant de bailleurs
74. Revenus provenant des ventes des produits de Laboratoire de l'IER
77. Revenus provenant de consultations
79. Revenus provenant d'autres sources

Autres opérations

87. Exécution budgétaire – Fonds par GRM
91. Exécution budgétaire – Fonds rendus disponibles par les bailleurs de fonds étrangers
93. Autres opérations budgétaires – classification non précisée
99. Réajustements des rubriques comptables

Annexe 6/a

INSTITUT D'ECONOMIE RURALE

Ecriture Comptable Proforma

Code d'Opération	N° 11	Titre d'Opération	Document Source Classé

Objet Enregistre l'allocation budgétaire suivant avis du GRM en date du……..tel que décrit ci-dessous.

Compte N°	Débit	Crédit	Intitulé du Compte
900	X		Allocation Budgétaire – GRM
901		X	Budget Alloué - Contrôle
		213110	Construction
		215410	Pesée et Mesure du matériel
		215420	Matériel, Equipement de Laboratoire
		215430	Fouille et Inspection de Matériel
		215450	Matériel Electrogène
		215460	Matériel Agricole
		251480	Equipement Piscicole
		218100	Equipement de Construction Routière
		Etc.	Etc.

Annexe 6/b

INSTITUT D'ECONOMIE RURALE

Ecriture Comptable Proforma

Code d'Opération	N° 17	Titre d'Opération	Document Source Classé

Objet Enregistre les fonds budgétisés par les bailleurs de fonds étrangers tel que décrit ci-dessous.

Compte N°	Débit	Crédit		Intitulé du Compte
907	X			Fonds budgétisé par les bailleurs étrangers
909		X		Fonds Alloué – Bailleurs Etrangers
1. Recherche Scientifique				Code du Lieu
	Montant	Sub 1	Mil	90001
	X	Sub 2	Sorgho	etc.
	X			
	etc.			
Total				
Total suivant document signé le ….				
Date :				

Date d'effet :

Annexe 6/c

INSTITUT D'ECONOMIE RURALE

Ecriture Comptable Proforma

Code d'Opération	N° 21	Titre d'Opération	Document Source Classé

Objet Enregistre les fonds engagés suivant document source classé.

Compte N°	Débit	Crédit	Intitulé du Compte
941	X		Compte de liquidation
907		X	Allocation budgétaire – Bailleurs Etrangers
Suivant documentation classée concernant la réception de produits et l'engagement de fonds pour les produits reçus, suivant facture n°…… et datée : Produits reçus selon tickets n°			

Annexe 6/d

INSTITUT D'ECONOMIE RURALE

Ecriture Comptable Proforma

Code d'Opération	N° 25	Titre d'Opération	Document Source Classé

Objet Enregistre les dettes dues aux fournisseurs pour les produits et la facture reçus et effacer le compte de liquidation comme indiqué :

Compte N°	Débit	Crédit	Intitulé du Compte
601	X		Achat de Matériel de Laboratoire
941		X	Compte de Liquidation
901	X		Allocation Budgétaire : Bailleurs Etrangers
110		X	Comptes payables aux fournisseurs pour les Biens et Services

Enregistrer l'engagement pour les produits reçus selon la facture n°……

Date…….

et reçu livraison n°…… date……..

Annexe 6/e

INSTITUT D'ECONOMIE RURALE

Ecriture Comptable Proforma

Code d'Opération	N° 31	Titre d'Opération	Document Source Classé

Objet Enregistre le paiement aux fournisseurs, comme indiqué ci-dessous, par chèque n°……..……à la banque ……
et datée……..

Compte N°	Débit	Crédit	Intitulé du Compte
110	X		Comptes payables aux Fournisseurs pour les Biens et Services
501		X	payables

Enregistrer le paiement au fournisseur…….…….. suivant facture N°…….. datée……..

Annexe 7

INSTITUT D'ECONOMIE RURALE

REDACTION DES INSCRIPTIONS D'ERREURS

Code de rédaction	Description du Code d'Erreur	Champ d données N°(*)
1	Données nécessaires manquant	
2	L'écriture ne convient pas à l'opération	
3	Les contenus du champ de données ne sont pas valables	
4	Date non valide	
5	Montant dépassant les limites d'écart prescrites	
6	Code d'emplacement de sous-programme non valable dans le champ	
7	Code d'initiateur illégal	
8	Code d'opération erroné	
9	Document source invalide pour l'écriture comptable	
10	L'Equation (débits & Crédits) ne se vérifie pas	
11	Le reçu du Livre préparé manuellement n'est pas équilibré	
12	Arrêter action classée – pas enlevée	
13	Le compte du Grand Livre Général ne figure pas au tableau des comptes	
14	Autre opération non-classée	
15	Code d'accès non valide	

(*) A déterminer par le programmeur du système « SUN »

Annexe 8

INSTITUT D'ECONOMIE RURALE

INSCRIPTION DES OPERATIONS TRAITEES NON-EQUILIBREES

POUR LES OPERATIONS TRAITEES DU :…… AU :……..

Ecriture n°	Code d'Erreur (*)	Opérations non-équilibrées	Compte n°	Débit	Crédit

(*) Voir inscription des Codes d'Erreurs.

l'ordinateur doit être programmé pour voir la source et la cause de l'erreur afin que le personnel comptable puisse apporter la correction nécessaire en utilisant le reçu du Livre de Compte

Annexe 9

INSTITUT D'ECONOMIE RURALE

INSCRIPTION D'ERREURS POUR LES OPERATIONS TRAITEES
AUTRES QUE CELLES QUI NE SONT PAS ÉQUILIBRÉES

Code d'Erreur	Description du Code d'Erreur	Champ n°	Correction faite par	Date	Ecriture n°	Observations Réf. N°

Annexe 10

INSTITUT D'ECONOMIE RURALE

REÇU DU LIVRE DES COMPTES

Code d'Opération : Référence du Document Source

Titre d'Opération :

Objet :

Compte du Grand Livre Général	Débit	Crédit

	Date :	
	Date :	
Préparé par :		
Approuvé par :		

Annexe 11

INSTITUT D'ECONOMIE RURALE

CODIFICATION PAR EMPLACEMENT DE L'ORGANIGRAMME DE L'IER

(Proposée)

I) Services Centraux :

Désignation du service ou de la Division	Code de Localisation
Directeur Général	**10001**
Directeur des Services Techniques	**10011**
Directeur Général Adjoint	**10021**
Directeur des Ressources Financières	**10031**
Directeur des Activités Scientifiques	
Directeur Financier Adjoint	
Bureau du Contrôle Administratif	**20001**
Bureau du Contrôle Interne	**20011**
Bureau du Personnel et de la Formation	**20021**
Finances et Comptabilité	**20031**
Matériel et Equipement	**20041**
Laboratoires Centraux	**20111**
Laboratoire de Technologie Alimentaire	**20111.1**
Laboratoire sol, eaux et plante	**20111.2**
Laboratoire de Nutrition	**20111.3**
Laboratoire de Recherche sur les semences	**20111.4**
Laboratoires Régionaux	**20112**
Laboratoires – Stations	**20113**

Laboratoires – Stations Annexes **20114**
Unité de Recherche Gonétique **20115**

Programme de Recherche **20201**

II) Services Régionaux :

Services Régionaux – Contrôle **90010**
Services Régionaux – Sotuba **90111**
Services Régionaux – Kayes **90112**
Services Régionaux – Niono **90113**
Services Régionaux – Cinzana **90114**
Services Régionaux – Mopti **90115**
Services Régionaux – Sikasso **90116**
Services Régionaux – Gao **90117**

Annexe 12

INSTITUT D'ECONOMIE RURALE

LISTE DES CHAMPS INFORMATIQUES

AVEC LA DESCRIPTION DES DONNEES

Cette liste doit être fournie par le programmeur du Système «SUN»

Champ n°	Description de l'élément des donnée du champ	Dimension du champ	Effet sur d'autres champs

Note 1 : **Cette liste doit comprendre tous les champs relatifs aux données de tout le système de comptabilité de l'IER et englober tous les programmes de l'IER, au niveau central comme au niveau régional.**

Note 2 : **Le programmeur informatique doit créer les champs de collaboration avec le personnel comptable de l'IER pour garantir l'opportunité et l'exactitude de tous les champs de programmes créés.**

Note 3 : **Avant l'application définitive de tous les champs de données, le programmeur du Système « SUN » doit mener un test préliminaire de tout le système de comptabilité de l'IER pour s'assurer que le système ne contient pas de « bugs » (erreurs).**

Annexe 13

INSTITUT D'ECONOMIE RURALE

LISTE DES CHAMPS INFORMATIQUES PROPOSEE

POUR SUIVRE LES COMPTES RECEVABLES

			Source
N° de champ	**Eléments des données**	**Dimension du champ**	**Documents**
1	**Nom du bénéficiaire du service**		
2	**Adresse**		
3	**Ville**		
4	**Téléphone / Fax**		
5	**Type du service fourni**		
6	**Bureau central : 06.1 Régional : 06.2 etc.**		
7	**Type de programme**		
8	**Lieu du programme**		
9	**Type de société**		
10	**Société**		
11	**Propriétaire unique**		
12	**SARL**		
13	**Autre**		
14	**Somme due par l'Entreprise**		
15	**Termes de paiement, échéance**		
16	**Facture n°**		
17	**Date de facture**		
18	**Date de paiement de la facture**		
19	**Somme payée**		
20	**Montant réglé dans les 30 jours qui suivent**		

21	**Montant réglé au-delà de 30 jours main en moins de 6 jours**		
22	**Montant impayé : 60 jours ou plus**		
23	**Rappel envoyé (0) pour Oui, (N) pour Non**		
24	**Date de rappel**		
25	**Nombre de rappels envoyés**		
26	**Disposition à prendre**		
27	**Somme imputée**		
28	**En litige**		
29	**Disposition définitive**		
30	**Code d'Accès (personnalisé)**		

(*) A déterminer par le programmeur du Système «SUN»

Annexe 14

INSTITUT D'ECONOMIE RURALE

DOCUMENT D'ENTREE INFORMATIQUE

Source Document
Date :

Date d'écriture	Description détaillée de l'opération	référence	Compte n°	Montant Débit	Montant Crédit

		Totaux		xxxx	xxxx

Préparé par :	Date :	Traité par :
Revu par :	Date :	Date :
Approuvé par :	Date :	